

## NUMÉROS RESSOURCES

(Numéros anonymes. Gratuits sauf mention contraire)

- Numéro vert *Sexualités, IVG, Contraception* 0 800 08 11 11
- Violences femmes infos 39 19. 9h-22h en semaine. 9h-18h le week-end. (Collectif Femmes Contre le Viol)
- Viol femmes informations 0800 05 95 95. Lun-Ven 10h-19h
- SOS homophobie 01 48 06 42 41. Ligne d'écoute LGBT+ phobies. Lun-Ven 18h-22h. Sam 14h-16h. Dim 16h-18h. Site internet [sos-homophobie.org](http://sos-homophobie.org) (Pas gratuit)
- 08 Victimes 08 842 846 37. 7J/7 de 9h à 21h.
- Tchat d'*En avant toutes* pour les personnes victimes de violences : <https://commentonsaime.fr/>

Si urgence, appeler le 15 (SAMU), le 18 (pompiers) ou le 17 (police).

Insérer le plan du lieu pour identifier le stand  
du PF / la zone safe  
(>Insertion >Image > puis redimensionner)

LUTTER CONTRE LES  
VIOLENCES SEXISTES  
ET SEXUELLES  
EN MILIEU FESTIF,  
C'EST AUSSI  
TON RÔLE !

**Agissons  
pour des fêtes plus safe !  
Petit mémo pour  
organisateur.ice.s  
engagé.e.s**

## Si vous êtes témoin d'une agression, vous pouvez ...

- confronter l'agresseur.se (si la situation est suffisamment sécurisée) : ex "Ce que vous faites, c'est du harcèlement"
- distraire l'agresseur.se
- demander de l'assistance auprès d'autres personnes
- prendre en photo ou filmer la scène (si la situation est suffisamment sécurisée) pour appuyer les démarches que pourraient souhaiter faire la victime

## Si vous êtes organisateur.ice, vous pouvez...

- Exclure l'agresseur.se de votre espace/stand
- Appeler la sécurité de l'événement

La priorité est de mettre en sécurité la victime, pas de confronter/condamner l'agresseur.se.

**Attention ! Ce n'est pas parce qu'une personne ne réagit pas qu'elle est consentante ! Rester immobile, muet.te, paralysé.e, est courant en cas de violence, c'est ce qu'on appelle l'état de sidération.**

## Une personne a subi une agression. Vous pouvez...

- vous assurer que la personne va bien, lui apporter du soutien
- l'écouter sans la juger ou mettre en doute sa parole
- ne pas laisser la personne repartir seule (si elle est d'accord)
- la diriger vers le stand du Planning Familial, un autre stand en capacité d'accueillir la personne, une safe zone et/ou donner les numéros ressources

### La safe zone, c'est quoi ?

La zone "safe" ou zone de sécurité est un espace à l'écart de la fête. Ce lieu offre un cadre sécurisant et rejetant toutes discriminations pour accueillir les personnes dans le besoin d'écoute et de parole.

## LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES. C'EST DU SÉRIEUX !

**Le harcèlement sexuel** est soit la répétition de paroles ou de comportements sexistes dégradants ou intimidants, soit le fait d'utiliser une pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte sexuel. C'est valable également dans l'espace public (harcèlement de rue)!

→ 2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende.

**L'agression sexuelle** est définie par le code pénal comme « toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise ». Elle implique un contact physique.

→ 5 ans d'emprisonnement et 75000 euros d'amende.

**Le viol** est défini comme tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise. C'est un crime passible de la cour d'assises.

→ 15 ans de prison.

**La LGBTQIphobie** est le fait de commettre une infraction à l'encontre de quelqu'un à raison de son identité de genre (trans, non binaire..) ou orientation sexuelle (homosexuelle, bisexuelle, pansexuelle..). Elle peut être une circonstance aggravante de certaines infractions pénales, c'est-à-dire qu'elle peut alourdir la peine encourue.

Ex: Injure publique à caractère LGBTQIphobe:

→ 12 000€ d'amende et 1 an de prison

➤ NE LAISSONS RIEN PASSER !